



ouvre de nouveaux horizons

PLUS DE 17 DANS L'ASSIETTE !

Développement des circuits courts et de proximité en Charente-Maritime

Un plan d'action pour « plus de 17 dans l'assiette » des Charentais-Maritimes

Après la phase de diagnostic et de définition des orientations, le présent document vise à présenter les priorités du plan de développement des circuits courts en Charente-Maritime. Il traduit ainsi la volonté stratégique et opérationnelle du Département de la Charente-Maritime et de ses partenaires et présente dans ce cadre les premières actions qui pourront être mises en œuvre pour apporter « plus de produits du 17 dans l'assiette des Charentais-Maritimes ».

1- Rappel : objectifs de la démarche et approche méthodologique

Les ambitions du Département et de ses partenaires : un plan d'action pour « plus de 17 dans l'assiette »

Depuis fin 2016, le Département s'est engagé avec ses partenaires dans **la co-construction et la mise en œuvre d'un plan d'action décliné sur 5 ans**, visant à renforcer la présence de produits locaux de qualité dans l'assiette des consommateurs. Ainsi, notre collectivité veut participer à **développer les circuits courts et de proximité**, c'est-à-dire **des circuits producteurs-consommateurs basés sur la vente la plus directe possible** puisque limitant le nombre d'intermédiaires et la distance d'approvisionnement. La définition usuelle du circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur et dans un périmètre de l'ordre de 80 km.

Ce plan d'action pour le développement des circuits courts en Charente-Maritime vise principalement à **soutenir, structurer et fédérer les initiatives existantes autour d'une vision départementale partagée**. En d'autres termes, pour mettre « Plus de 17 dans l'assiette » le Département et ses partenaires souhaitent capitaliser sur l'expérience acquise, renforcer les synergies et soutenir les initiatives dans l'objectif d'organiser un véritable système économique départemental des circuits courts. Notre collectivité n'a donc pas la prétention de tout réinventer mais veut **se placer dans un rôle de coordinateur**. Sa vision départementale et son lien de proximité avec les territoires doivent lui permettre de jouer un rôle d'interface entre les différents acteurs et initiatives locales. Plus concrètement, les actions que le Département va proposer et/ou mettre en œuvre doivent permettre de **construire des outils qui vont favoriser le développement des circuits courts en accompagnant les changements de pratique de la production à la consommation**.

Dans un contexte de crise agricole et face à la demande grandissante de consommer local et sain, cette volonté départementale est motivée par des enjeux :

- **Economiques** : soutenir et développer une agriculture locale de proximité et permettre aux agriculteurs mieux valoriser leur production
- **Sociétaux** : maintenir un tissu rural dynamique et répondre aux attentes liées à l'économie sociale
- **De santé et d'environnement** : favoriser l'accès des consommateurs aux produits locaux de saisons, sains et de qualité.

Méthodologie de construction et mise en œuvre du plan d'action

Pour construire et mettre en œuvre ce plan d'action, le Département a choisi de s'inscrire dans une démarche collaborative continue qu'il pilote en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture et qui implique l'ensemble des acteurs concernés : acteurs agricoles, acteurs économiques, services de l'Etat et collectivités.

Les comités de pilotage, comités élargis et groupes de travail ont déjà réuni plus de 130 acteurs depuis le lancement de la démarche en octobre 2016. Une centaine d'entretiens individuels ont également été menés. Cette démarche concertée est accompagnée par un dispositif continu d'information.

Dans ce cadre, pour aboutir à la mise en œuvre des premières actions en 2017, 3 étapes ont été suivies : après **(1) une phase de diagnostic**, l'organisation de groupes de travail et entretiens individuels ont permis de **(2) préciser les objectifs stratégiques et de choisir les actions du plan de développement des circuits courts**. Aujourd'hui nous entrons dans l'étape de **(3) mise en œuvre du plan** et les premières actions qui vont se déployer, accompagnées d'un plan de communication.

Nous présentons ci-après la synthèse du diagnostic et les priorités du plan de développement des circuits courts. Celui-ci va nous conduire à la mise en œuvre partagée d'une quarantaine d'actions sur 5 ans.

La forte participation volontaire à toutes les phases d'étude et de conception de la stratégie a démontré qu'un très grand nombre d'acteurs étaient déjà engagés dans la démarche ou désireux de s'y investir, signe encourageant pour la réussite de ce plan d'action.

2- Les enseignements du diagnostic

Etat des lieux : les circuits courts en Charente-Maritime

⇒ **Une implication inégale des filières**

Les filières céréales et bovin lait sont peu impliquées dans les circuits courts contrairement aux filières telles que le maraîchage, la volaille ou la viande ovine et porcine.

⇒ **Une offre insuffisante pour répondre à la demande**

Si le maraîchage, la volaille ou la viande ovine et porcine sont très impliqués, la production à destination des circuits courts dans ces filières est plutôt faible et même insuffisante pour répondre à la demande des consommateurs. De même, en fruits et légumes, l'offre ne permet pas non plus de répondre à la demande.

⇒ **Des acteurs difficiles à identifier**

La difficulté pour les acheteurs de connaître des lieux d'approvisionnement, et de se mettre en relation avec les producteurs est soulignée à la fois par les acteurs de la restauration collective scolaire, les restaurateurs privés et les artisans des métiers de bouche

⇒ **Un besoin de développer des outils de transformation**

Le manque d'outils de transformation est particulièrement marqué dans la filière viande.

Les fruits et légumes sont pour la plupart vendus en produit frais et brut. Des questions ont émergé quant à la pertinence de développer des outils de transformation pour ces produits, ce qui permettrait de répondre à une logique de valorisation d'inventures, de réduction de gaspillage etc. Néanmoins, les volumes sont actuellement faibles et il est important de bien identifier le marché visé.

⇒ **La restauration collective, une terre d'expérimentation où l'insuffisance de l'offre et les difficultés logistiques et administratives s'expriment**

Concernant la restauration collective, il existe de nombreuses initiatives portées par des collectivités et des associations. Avec plus de 10 millions de repas par an en restauration collective scolaire en Charente-Maritime, la

demande en viande bovine est estimée à près de 350 T/an, 550 T/an pour les volailles, 1 500 T/an pour les légumes et 500 T/an pour les fruits. Ceci équivaut à une centaine d'hectares de productions maraîchères et arboricoles pour subvenir à la demande de la restauration collective scolaire sur le département. En restauration collective, la lourdeur des appels d'offre, et les difficultés logistiques sont également des freins. La logistique doit être étudiée précisément, celle-ci pouvant être très coûteuse si elle n'est pas optimisée.

⇒ **Des démarches pilotes**

On peut constater des dynamiques initiées à l'échelle des EPCI¹ avec qui ont engagé depuis quelques années des actions de structuration des circuits courts et de proximité et qui peuvent apparaître comme pilotes. Ces dynamiques ont été initiées notamment avec le programme « Terroirs au menu » et ont permis entre autres de créer des groupements de producteurs et des groupements d'achat locaux à l'origine de nouvelles dynamiques de rencontre entre l'offre et la demande à l'échelle d'un territoire. La thématique des circuits courts se retrouve au cœur de nombreuses stratégies de territoires, soutenues au travers de programmes LEADER² notamment.

Les attentes des agriculteurs en matière de circuits courts

⇒ **Une volonté d'augmenter la production à destination des circuits courts**

92 exploitants agricoles ont été interviewés dans le cadre du diagnostic. La plupart des agriculteurs interrogés ont pour ambition d'augmenter la part de leur production en circuits courts.

⇒ **Quelques agriculteurs peu convaincus de l'intérêt financier des circuits courts**

Ceux qui sont réfractaires à investir les circuits courts jugent comme peu attractive la différence de prix entre les circuits courts et longs au regard des coûts engendrés et parfois ils évoquent une concurrence forte entre producteurs.

⇒ **Des freins encore nombreux : moyens financiers, outils de transformation et de commercialisation**

Pour une majorité des agriculteurs consultés, les freins principaux à l'entrée dans une démarche circuits courts sont le manque de temps et de moyens financiers.

Le manque d'outils de transformation et de commercialisation est également cité. C'est pour les filières animales que le manque d'outils de transformation est le plus marqué (abattage pour la volaille, découpe et transformation pour les autres filières). En viande bovine, une grande partie des producteurs souhaite un accompagnement pour adresser la restauration commerciale.

3- Les priorités du plan d'action de développement des circuits-courts en Charente-Maritime

3 priorités

Face aux enseignements du diagnostic et pour répondre aux ambitions de la démarche, le plan de développement des circuits courts fixe 3 priorités : **(1) développer et structurer l'offre, (2) dynamiser la consommation et (3) développer le lien entre offre et demande.**

⇒ **Priorité 1 : développer et structurer l'offre**

Il existe un fort potentiel de développement de la production dans le département. Pour l'accompagner plusieurs objectifs ont été identifiés :

- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et la création d'ateliers de diversification sur les exploitations existantes. Pour cela, l'accès au foncier, les financements, l'accompagnement technico-économique, la formation sont des leviers d'action identifiés, de même que la connaissance approfondie des filières qui présentent un potentiel de valorisation en circuits courts,

¹ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

² LEADER (pour Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

- Développer des outils de transformation et de commercialisation, en particulier des outils innovants. Pour cela, les démarches collectives seront privilégiées,
- Travailler sur la qualification et la professionnalisation de l'offre en partenariat avec les producteurs pour apporter plus de visibilité et valoriser la qualité des produits,
- Développer des groupements d'agriculteurs en s'appuyant sur les structures existantes, sans exclure le développement de nouvelles associations de producteurs.

⇒ **Priorité 2 : dynamiser la consommation**

Pour développer la consommation, différents objectifs ont été identifiés :

- Sensibiliser activement les acteurs économiques et les consommateurs (scolaires, élus, grand public) sur les enjeux d'une meilleure valorisation de nos produits locaux,
- Favoriser l'identification et la valorisation des restaurateurs et des artisans travaillant des produits locaux,
- Faciliter l'accès aux circuits courts par les professionnels, en particulier avec la mise en place d'une base de données « animée » permettant de faciliter la mise en relation entre producteurs et acheteurs intéressés par des produits locaux,
- Développer la commande publique, en offrant un accompagnement juridique aux établissements souhaitant s'engager dans une démarche d'approvisionnement en produits locaux et en encourageant le développement de groupements d'achat,
- Encourager l'utilisation des produits locaux dans les collèges, partenaires privilégiés du Département, par des aides financières au « bio – local », un travail de sensibilisation auprès des responsables et des cuisiniers, les formations et l'accompagnement au quotidien des personnels des restaurants scolaires.

⇒ **Priorité 3 : développer le lien offre – demande**

Lors du diagnostic et de l'élaboration du plan d'actions, de nombreux acteurs ont exprimé le besoin de mieux se connaître, d'échanger et de pouvoir se rencontrer. Le développement des liens humains apparaît comme un sujet particulièrement important dans le domaine des circuits courts, car celui-ci demande une adaptation des pratiques pour s'adapter au mieux aux contraintes et exigences de chacun. Ainsi, le Département proposera d'animer un réseau départemental des acteurs, et d'organiser des rencontres entre acteurs professionnels. Par ailleurs, il souhaite encourager le développement de groupes de concertation locale, à l'échelle de chaque territoire, pour favoriser les liens entre partenaires.

Autre enjeu clé du développement du lien-offre demande, l'optimisation logistique. Une étude permettant de trouver des solutions d'optimisation sera pilotée par le Département, dans une démarche qui favorisera la concertation et l'expérimentation. Des actions seront mises en place dans ce domaine à l'issue de cette réflexion préalable.

Par ailleurs, l'ambition du Département est d'offrir au plus grand nombre la possibilité de consommer local. Etant donné les liens avec les enjeux sociaux et de santé publique, de nombreuses actions sont à engager pour faciliter l'accès aux produits locaux pour les publics fragiles, communiquer sur les enjeux alimentation – santé auprès de tous les publics, notamment scolaires – personnes âgées...

La notion de « prix juste », est également à mettre au cœur du lien offre – demande. L'objectif est de développer les circuits de proximité dans le respect des principes du commerce équitable. L'enjeu de la stratégie est de rendre les produits locaux accessibles, tout en assurant une juste rémunération du travail du producteur.

Pour atteindre ces objectifs, une quarantaine d'actions sont proposées. Pour leur mise en œuvre, le Département tiendra le rôle de financeur, de coordinateur des actions et assurera également des fonctions d'animateur et de facilitateur. Il s'appuiera sur l'expertise de la Chambre d'Agriculture, et sur les nombreux groupements de producteurs et associations de développement agricole déjà en place. L'implication des collectivités et des territoires tient également une place importante dans ce plan d'action.

4- Les premières actions 2017-2018

Le plan d'actions de développement des circuits courts et de proximité en Charente-Maritime est prévu pour 5 ans. Certaines opérations sont déjà engagées, d'autres seront mises en œuvre progressivement.

Exemple de projets soutenus

- **Financement de la nouvelle boutique de producteurs « A la ferme d'Aunis » à Surgères – subvention départementale d'un montant de 14 000 €**
- **Attribution de 40 000 € par an aux collèges pour soutenir l'achat de produits biologiques d'origine locale**
- **Attribution d'une aide de 10 000 € à l'association IC Catering pour la conception d'une conserverie ambulante**

Les actions suivantes sont engagées ou seront lancées prochainement :

- Réalisation d'une enquête auprès des collèges pour mieux connaître leurs pratiques et leurs attentes
- Lancement d'une étude sur la filière avicole pilotée par la chambre d'agriculture et Bordeaux Sciences Agro
- Mise en place d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la démarche, avec l'appui de Bordeaux Sciences Agro
- Poursuite ou construction de partenariats Instruction des demandes de financement pour les projets individuels ou collectifs dans le cadre des programmes LEADER
- Participation au Salon « Balade à la Ferme », organisé par la chambre d'agriculture les 27-28-29 octobre 2017 au Parc des Expositions de la Rochelle pour la promotion de la démarche.
- Diagnostic restauration collective du service restauration du Département
- Réalisation d'une enquête auprès de l'ensemble des communes à l'automne pour identifier leurs besoins
- Travail et concertation sur le cahier des charges de la mission logistique durant l'automne 2017
- Début de l'accompagnement « technico-juridique » des collectivités prévu fin 2017

Le pilotage de la démarche

Pour continuer d'animer la concertation avec les partenaires et suivre le plan d'action et sa mise en œuvre, les prochaines étapes seront les suivantes :

- **Poursuite des rencontres individuelles avec les partenaires pour connaître leur positionnement, attentes, dans le cadre de cette stratégie**
- **Organisation de groupes de travail thématique à l'automne 2017 : indicateurs, filière viande, réseau des animateurs circuits courts des collectivités, foncier ...**
- **Le comité de concertation élargi se réunira en mars 2018 pour faire un point d'étape**